

Sources : Observatoire économique ISEE.— ASS-NC : programme de prévention et de soins en addictologie, campagne anti-tabac, baromètre santé. DASS NC : fichier des causes médicales de décès 2018.— OFDT : le marché du tabac et ESCAPAD derniers résultats de 2017.

1.5.2.1. Introduction

Les produits du tabac sont des produits fabriqués entièrement ou partiellement à partir de feuilles de tabac et sont destinés à être fumés, sucés ou chiqués. Ils contiennent tous de la nicotine, un agent psychotrope qui entraîne une forte dépendance.

Le tabagisme est l'un des principaux facteurs de risque de plusieurs maladies chroniques, comme le cancer, les affections pulmonaires et les maladies cardiovasculaires, il est très répandu partout dans le monde.

Certains pays et la Nouvelle-Calédonie disposent d'une législation qui limite la publicité en faveur du tabac, fixe un âge légal pour acheter du tabac et réglemente les endroits où il est interdit de fumer.

1.5.2.2. La vente et la consommation de tabac

Le monopole des tabacs en Nouvelle-Calédonie a été institué par le décret du 17 octobre 1916.

La régie locale des tabacs, section du service des contributions diverses au sein de la direction des services fiscaux, est chargée d'assurer la distribution des produits du monopole des tabacs.

L'arrêté n°00-2919/GNC du 28/12/00 réglemente les prix de vente des tabacs et cigarettes.

La délibération n°148 du 27/12/00 (article 2) a porté la cotisation spéciale sur les tabacs au profit de la CAFAT.

Dans ce chapitre, l'unité de tabac est : **1 cigarette = 1 cigare = 1 gramme** (convention Seita). Il existe plusieurs types de produits vendus : le tabac à pipe ou à rouler, les cigares et les cigarettes européennes ou étrangères.

Pour l'année 2018, la vente totale de tabac est établie à 295,7 tonnes et représente une baisse de -14% par rapport à 2017.



Évolution annuelle de la consommation de tabac tous produits confondus sur 10 ans.

On observe une nette diminution de la consommation de tabac depuis 2013. En 2018, la consommation se situe en dessous de la moyenne calculée sur les 9 années précédentes qui est de 382,4 tonnes.

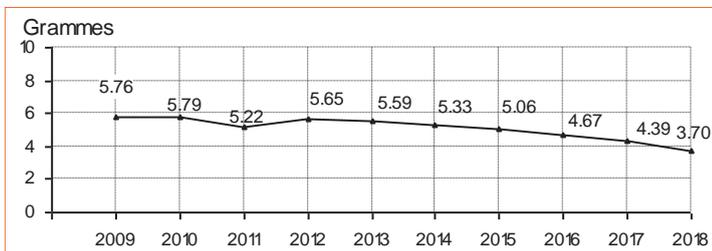
Cette baisse s'explique par les augmentations successives de prix et par les actions de prévention et de sensibilisation menées en Nouvelle-Calédonie et par la mise en place de la réglementation qui limite les zones fumeurs dans les lieux accueillant du public.

Année	Consommation globale en grammes		Population de 15 ans et plus - source ISEE*	
	quantité	Variation N/N-1 (%)	effectif	cons/pers/j
2009	384 574 000	+5,7%	182 814	5,76
2010	399 693 000	+4%	188 942	5,79
2011	364 991 000	-8,7%	191 542	5,22
2012	400 788 000	+9,8%	194 142	5,65
2013	402 346 000	+0,4%	196 932	5,59
2014	399 280 000	-0,7%	205 069	5,33
2015	385 203 000	-3,5%	208 234	5,06
2016	360 172 000	-6,5%	211 191	4,67
2017	345 103 000	-4,2%	215 108	4,39
2018	295 767 000	-14,0%	218 864	3,7

Les effectifs des populations de 15 ans et plus sont des estimations au 1^{er} janvier de chaque année.

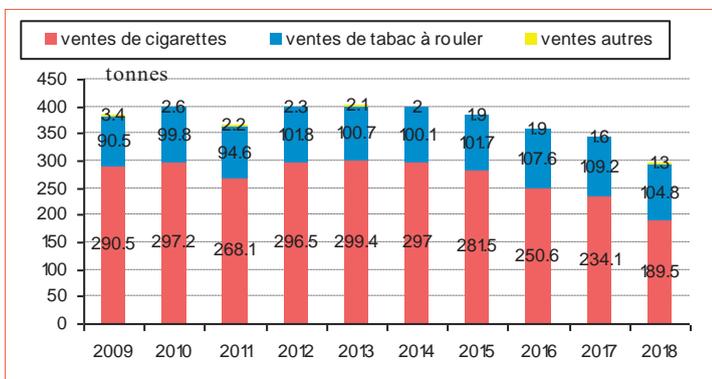
Évolution de la consommation totale de tous produits confondus par adulte de 15 ans et plus, par jour.

En 2018, l'estimation de la consommation quotidienne de tabac, tous produits confondus, par adulte de 15 ans et plus, subit une baisse de 14,3% par rapport à 2017 et est évaluée à 3,7 grammes/adulte/jour, baisse amorcée dès 2012. La moyenne de consommation quotidienne de tabac, tous produits confondus, sur la période des 9 dernières années est de 5,2 grammes/adulte/jour. En 2018, on note que cette valeur est la plus basse enregistrée depuis 10 ans.



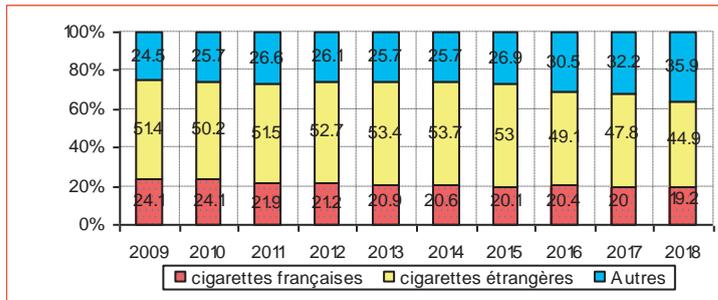
Estimation de la consommation journalière par adulte de 15 ans et plus.

Sur le graphique qui suit, illustrant l'évolution annuelle de la consommation des différents produits, on observe en 2018 une diminution plus importante (-19%) de la consommation des cigarettes que celle du tabac à rouler (-4,3%).



Évolution de la consommation des produits.

Le graphique qui suit montre que la répartition entre les cigarettes françaises et étrangères dans le marché total du tabac évolue peu. La baisse des cigarettes françaises amorcée en 2009 par rapport à l'ensemble des produits (24,1% de tous produits confondus en 2009 et 19,2% en 2018) s'est faite en faveur des cigarettes étrangères.



Part des cigarettes françaises et étrangères dans le marché total du tabac.

Malgré une évolution constante, depuis 2009 jusqu'à 2017, de 20,5%, de la consommation de tabac à rouler (moins coûteux que les cigarettes), on note en 2018, une baisse (-4,3%) de cette consommation.

En 2018, la consommation de tabac à rouler reste cependant largement au-dessus de la moyenne de celle calculée depuis 2009 qui est de 88,76 tonnes, cela s'explique du fait que le prix des cigarettes a subi plusieurs augmentations bien avant celles du tabac à rouler.

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tabacs à rouler	94,03	100,29	94,99	102,14	100,73	100,16	101,73	107,66	109,22	104,85

Évolution qualitative de la consommation (en tonnes).

Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté la liste des nouveaux prix de vente des tabacs en Nouvelle-Calédonie dans la délibération n°42 du 21 décembre 2009. Ces nouveaux prix sont entrés en vigueur le samedi 26 décembre 2009.

L'augmentation des prix du tabac et de l'alcool (cf chapitre : l'alcoolisme) a pour objectif de faire baisser la consommation et d'apporter de nouvelles recettes au bénéfice du secteur de la santé et de la prévention.

Les recettes encaissées par la régie locale des tabacs ont augmenté de 91,7% en dix ans.

Après trois années de stabilité, le prix du tabac augmente de 20% à 40%. Une hausse des prix a été votée par les élus du congrès le 29 décembre 2017.

Malgré la baisse importante de la consommation de ces produits, on observe une augmentation de 5,5% par rapport à 2017 ce qui permettra à l'agence sanitaire et sociale d'intervenir en soutien du financement de la protection sociale et de la santé.

Années	recettes en F CFP	Variation N/N-1 (%)
2009	8 678 964 160	+ 16,6%
2010	10 370 747 981	+ 19,5%
2011	10 582 367 325	+ 2,0%
2012	11 964 487 600	+13,1%
2013	12 074 771 337	+0,9%
2014	12 142 510 099	+0,5%
2015	13 163 946 222	+8,4%
2016	14 986 559 500	+13,8%
2017	14 267 943 179	- 4,8%
2018	15 053 000 000	+ 5,5%

Recettes encaissées par la Régie Locale des Tabacs

produits	2016		2017		2018	
	francs CFP	part	francs CFP	part	francs CFP	part
tabacs à pipe	4 879 160	0,03%	4 218 628	0,03%		
tabacs à rouler	3 562 976 194	23,7%	3 612 039 011	25,3%		
cigares	101 044 299	0,7%	98 680 368	0,7%	Nd.	Nd.
cigarettes françaises	3 141 320 572	21,0%	2 931 834 963	20,5%		
cigarettes étrangères	8 176 339 275	54,5%	7 621 170 209	53,4%		
total	14 986 559 500	100%	14 267 943 179	100%	15 053 000 000	100%

Ventes (chiffre d'affaires en francs XPF)

Résultat : le chiffre d'affaires 2018 de la régie des tabacs reste stable. Il remonte même légèrement pour retrouver son niveau de 2016, à savoir un peu plus de 15 milliards de francs, contre 14,3 milliards en 2017.

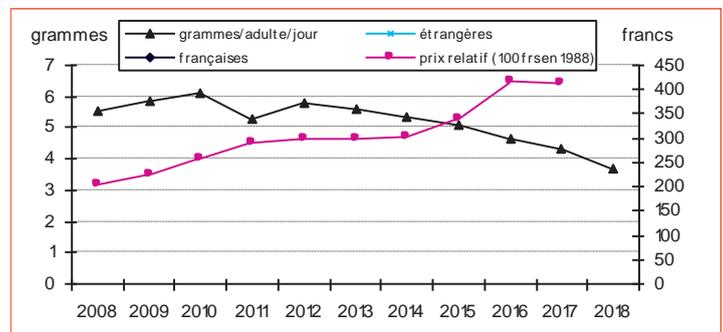
Sur ce montant, 7,9 milliards de francs sont affectés au budget de la Nouvelle-Calédonie et 7,1 milliards reversés à l'Agence sanitaire et sociale, au titre de la TAT3S (taxe sur les alcools et les tabacs en faveur du secteur sanitaire et social).

Dans le graphique qui suit, sont représentées :

- l'estimation de la consommation journalière par adulte de plus de 15 ans pour l'ensemble des produits, l'unité = 1 cigarette ou 1 gramme de tabac,
- l'évolution du prix relatif du tabac : base 100 décembre 2010 (recettes/consommation).

Il semblerait que le déplacement de la consommation des cigarettes vers le tabac à rouler puisse s'expliquer par le coût moindre du tabac à rouler par rapport aux cigarettes au cours des précédentes années.

Sur le graphique suivant on note en 2017, une baisse continue de la consommation du tabac en grammes par adulte et par jour parallèlement à une augmentation du prix du tabac.



Évolution de la consommation et du prix relatif du tabac.

En France métropolitaine, en 2018, les ventes de tabac dans le réseau des buralistes de métropole s'élèvent à 49 740 tonnes, soit une baisse de 8,8% par rapport à 2017.



Les ventes de cigarettes, qui représentent environ 80% du marché officiel, diminuent de 9,1% par rapport à 2017, atteignant un peu plus de 40 000 tonnes.

Avec 7 620 tonnes, les ventes de tabac à rouler sont en très net recul encore en 2018 (- 9,8%), retrouvant leur niveau de 2010 alors qu'elles avoisinaient les 8 500 tonnes sur la période 2012-2017.

Les deux années de baisse consécutive se répercutent sur la part de marché de cette catégorie de tabac : 15,3% contre 15,5% en 2017. Cette évolution est à mettre au crédit des hausses de prix opérées depuis février 2017 (+15%), en particulier celle de mars 2018, proportionnellement plus importante que pour les cigarettes, qui a porté à 14,50 euros le prix du paquet de 40 grammes le plus vendu contre 11,70 euros auparavant. Moins intéressant du point de vue financier, le tabac à rouler ne bénéficie plus autant qu'il y a quelques années du report d'une partie de la consommation des fumeurs.

1.5.2.3. Les conséquences du tabagisme

• La morbidité

Les principales pathologies liées au tabagisme et pour lesquelles il est possible de disposer de données en matière de **morbidité** sont les cancers respiratoires (bronches/poumon, larynx), des VADS, des voies urinaires, ainsi que, partiellement, les pathologies respiratoires prises en charge dans le cadre de la ventilation ou l'oxygénothérapie à domicile.

Ainsi, les données issues du registre du cancer de Nouvelle-Calédonie montrent qu'en 2016 on enregistrait 139 nouveaux cas de cancers du poumon et 46 cancers ORL. Ces 2 types de cancers touchent en majorité les hommes.

Le tabagisme est la cause principale de survenue d'un cancer du poumon. Il est établi que le risque de développer un cancer du poumon pour un fumeur peut être 20 fois plus élevé que chez un non-fumeur, selon l'intensité et la durée du tabagisme. La répartition des cancers du poumon selon le sexe témoigne des habitudes tabagiques passées, datant de **plusieurs décennies**.

• La mortalité

Parallèlement à la morbidité, il est possible de quantifier la **mortalité** liée au tabagisme à partir de l'analyse des certificats médicaux de décès qui sont enregistrés depuis 1991 en Nouvelle-Calédonie.

Le nombre de décès attribuables au tabac est obtenu en multipliant le nombre total de décès dus à une cause donnée par les risques attribuables au tabac, lesquels ont été estimés à partir d'une enquête de cohorte réalisée par l'*American Cancer Society*.

Le tableau 1 page suivante comporte le nombre de décès, cumulés sur 28 ans, en Nouvelle-Calédonie concernant les pathologies liées au tabac.

Lorsque l'on applique le coefficient de risque à chacune de ces pathologies liées au tabac, on obtient alors **3 648** décès chez les hommes et **473** décès chez les femmes (soit un total de 4 121 décès), qui seraient **attribuables au tabac, soit 12,4% des décès** au cours de la période 1991-2018, ce qui représenterait un taux moyen brut de décès attribuables au tabac égal à **52,1 pour 100 000**.

En 2018, on obtient **156** décès chez les hommes et **25** décès chez les femmes (soit un total de 180 décès), qui seraient **attribuables au tabac, soit 11,7% des décès**.

Si l'on inclue les causes complémentaires de décès, le nombre de décès attribuables au tabac s'élèverait ainsi à **5 347** (soit **4 725** décès chez les hommes et **622** décès chez les femmes), ce qui représente **16,1% des décès** au cours de la période 1991-2018.

En métropole, une estimation du nombre annuel de décès attribués au tabac prenant en compte les principaux cancers liés au tabac (poumon, VADS, etc.), les maladies respiratoires (dont les bronchites chroniques obstructives) et les maladies cardio-vasculaires a été conduite pour 2004. Environ 73 000 décès seraient imputables au tabac, dont 59 000 chez les hommes.

On estime que 47 000 décès annuels par cancer seraient consécutifs au tabac, dont environ 28 000 cancers du poumon. Le tabac causerait aussi 20 000 décès par maladies cardio-vasculaires et 11 000 décès par maladie respiratoire (notamment la bronchite chronique obstructive) et autres pathologies.

1.5.2.4. Les comportements chez les jeunes

Enquête ESCAPAD (source : enquêtes ESCAPAD, OFDT tendances - février 2018)

Au mois de mars 2017 s'est déroulée la neuvième édition de l'Enquête sur la santé et les comportements au cours de l'appel de préparation à la défense (ESCAPAD) auprès de 40 000 adolescents âgés de 17 ans en métropole, dans les DOM et en Nouvelle-Calédonie.

Au total, 39 115 questionnaires de jeunes appelés ont pu être exploités.

Les premiers résultats de l'enquête ESCAPAD 2017 font apparaître une évolution des usages de substances psychoactives favorable à plusieurs titres.

• Les usages de cigarettes et autres produits du tabac

6 adolescents sur 10 disent avoir déjà essayé un produit du tabac, qu'il s'agisse de cigarettes en paquet ou à rouler, de cigarillos ou de cigares, soit une baisse de 9 points par rapport au niveau de 2014 (59,0% vs 68,4%).

• La cigarette électronique

Dans le même temps, l'utilisation de la cigarette électronique reste limitée.

La cigarette électronique (ou e-cigarette) a été expérimentée par 1 jeune de 17 ans sur 2, soit un niveau proche de celui de 2014 (respectivement 52,4% et 53,3%).

L'usage de la cigarette électronique demeure occasionnel : 34,9% des expérimentateurs se sont contentés d'essayer, notamment les filles (40,3% contre 29,9% des garçons).

causes initiales 1991-2018	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Risque attribuable au tabac	Nombre de décès attribuables au tabac	Nombre de décès	Risque attribuable au tabac	Nombre de décès attribuables au tabac
Pathologies infectieuses						
Tuberculose respiratoire	47	0,50	23,5	30	0	0
Tumeurs						
Lèvre, cavité buccale, pharynx	211	0,74	156,14	51	1,82	92,82
Œsophage	201	0,54	108,54	27	0,13	3,51
Pancréas	232	0,39	90,48	161	0,04	6,44
Larynx	77	0,87	66,99	8	0,29	2,32
Trachée/bronches/poumons	1 681	0,85	1 428,85	675	0,19	128,25
Col de l'utérus	0		0	181	0,06	10,86
Vessie	124	0,50	62	28	0,13	3,64
Rein et voies urinaires	93	0,39	36,27	32	0,08	2,56
Maladies cardiovasculaires						
Hypertension (essentielle)	311	0,19	59,09	387	0,04	15,48
Cardiopathie avant 65 ans	709	0,43	304,87	241	0,19	45,79
Cardiopathie 65 ans et +	677	0,21	142,17	381	0,02	7,62
Arrêt cardiaque	257	0,42	107,94	192	0,07	13,44
Maladie cérébrovasculaire	922	0,11	101,42	861	0,02	17,22
Artériosclérose	88	0,24	21,12	70	0,07	4,9
Anévrisme de l'aorte	104	0,63	65,52	48	0,22	10,56
Artérite	7	0,68	4,76	4	0,15	0,60
Maladies de l'appareil respiratoire						
Pneumonie grippe	706	0,36	254,16	486	0	0
bronchite chron., emphysème	140	0,88	123,2	58	0,29	16,82
Mal.pulmonaires obstr.	537	0,88	472,56	300	0,30	90
Maladies de l'appareil digestif						
Ulcère gastroduodéal	19	0,98	18,62	10	0,05	0,50
	7 143		3 648,2	4 231		473,33

Pathologies liées au tabac (en cause principale) - Cumul sur 28 ans, de 1991 à 2018

• Les usages de cannabis

En 2017, près de 4 adolescents de 17 ans sur 10 ont déjà fumé du cannabis au cours de leur vie (39,1%). Cette prévalence est la plus basse jamais enregistrée dans l'enquête ESCAPAD : elle est inférieure de 9 points à celle de 2014 et de 11 points par rapport à 2002, lorsque la moitié des adolescents se disaient expérimentateurs.

L'âge moyen de l'expérimentation de cannabis chez les jeunes Français de 17 ans est de 15,3 ans, comme en 2014, mais aussi en 2000, lors de la première enquête. Cette initiation au cannabis reste légèrement plus précoce chez les garçons que chez les filles (15,2 ans vs 15,4 ans).

Produits	Usage	Garçons 2017	Fillies 2017	Sex-ratio	Ensemble 2017	Ensemble 2014	Évolution (en points)	Évolution (en %)
Tabac	Expérimentation	58,1	59,9	0,97 ***	59,0	68,4 ***	-9,4	-13,8
	Récemment (au moins un usage dans le mois)	54,7	35,5	1,04 **	34,1	45,8 ***	-9,7	-22,1
	Occasionnel (moins de 1 cig./jour)	8,4	9,7	0,86 ***	9,0	11,5 ***	-2,5	-20,4
	Quotidien (au moins 1 cig./jour)	26,3	23,8	1,11 ***	25,1	32,4 ***	-7,4	-22,7
	Intensif (plus de 10 cig./jour)	6,5	5,9	1,68 ***	5,2	7,7 ***	-2,5	-32,2
E-cigarette	Expérimentation	56,5	48,1	1,17 ***	52,4	53,5 *	-0,8	-1,6
	Récemment (au moins un usage dans le mois)	20,7	12,7	1,63 ***	16,8	22,1 ***	-5,4	-24,2
	Quotidien (>= 30 usages dans le mois)	2,8	1,0	2,95 ***	1,9	2,5 ***	-0,6	-22,8
	Expérimentation	41,8	36,5	1,15 ***	39,1	47,8 ***	-8,7	-18,5
Cannabis	Expérimentation	41,8	36,5	1,15 ***	39,1	47,8 ***	-8,7	-18,5
	Actuel (au moins un usage dans l'année)	34,4	28,1	1,25 ***	31,5	38,2 ***	-6,9	-18,1
	Récemment (au moins un usage dans le mois)	24,2	17,5	1,38 ***	21,0	25,5 ***	-4,6	-17,9
	Régulier (au moins 10 usages dans le mois)	9,7	4,5	2,17 ***	7,2	9,2 ***	-2,0	-21,7
	Quotidien ou >= 30 usages dans le mois	4,7	2,1	2,22 ***	3,4	4,0 ***	-0,6	-14,4

Les niveaux d'usage de substances psychoactives par sexe à 17 ans en 2017 et leur évolution par rapport à 2014 (%) en France

Enquête « Baromètre santé jeune de Nouvelle-Calédonie » 2014-2016 (Agence Sanitaire et Sociale de Nouvelle-Calédonie) (rappel)

Le Baromètre santé jeune est une étude dont l'objectif est de décrire les comportements en santé des jeunes en Nouvelle-Calédonie. Cette enquête a été réalisée en 2014 par l'ASS-NC chez les filles et garçons scolarisés âgés de 10 à 18 ans. En plus des caractéristiques sociodémographiques des jeunes interrogés, le questionnaire permet d'évaluer les comportements des 10-18 ans vis-à-vis de plusieurs thèmes de santé la consommation de substances (alcool, kava, tabac, autres drogues dont cannabis).

Les résultats généraux sont disponibles sur le site de l'ASS-NC.

La moitié des jeunes de Nouvelle-Calédonie déclarent avoir déjà expérimenté la cigarette.

Ils sont statistiquement moins nombreux en province des îles Loyauté qu'en province Nord et province Sud (respectivement entre 26% et 37%, 49% et 50%, $p < 0.0001$).

Les filles sont plus nombreuses à déclarer avoir déjà fumé une cigarette que les garçons (entre 35% et 46% des garçons contre 57% des filles, $p < 0.0001$).

Comme attendu, la proportion de jeunes ayant déjà expérimenté la cigarette augmente avec l'âge : entre 18% et 31% des 10-12 ans, 45% des 13-15 ans et entre 63% et 76% des 16-18 ans ont déjà fumé une cigarette ($p < 0.0001$).

L'âge médian d'expérimentation est de 12 ou 13 ans.

I.5.2.5. Les différentes actions liées au tabac menées par l'Agence Sanitaire et Sociale de Nouvelle-Calédonie

Programme de prévention en addictologie (extrait du rapport d'activité 2018).

La prévention s'effectue conformément aux recommandations de la Charte d'Ottawa de l'OMS, elle se décompose ainsi d'actions de prévention primaire, secondaire et tertiaire.

Quantitativement, les principales actions sont effectuées en milieu scolaire, les autres actions concernent soit des jeunes hors milieu scolaire de type chantiers d'insertion, soit des adultes dans le milieu du travail soit des populations indifférenciées dans le cadre d'action grand public. Elles touchent enfin des publics ciblés de types jeunes sous-main de justice ou des personnes porteuses de handicap.

En milieu scolaire : quotidiennement, une équipe intervient dans les collèges et lycées pour sensibiliser à toutes les addictions. En 2018, le nombre de séances en établissements scolaires a été de 276 pour un effectif total de 6 996 jeunes sensibilisés.

Hors milieu scolaire : ces actions sont réalisées à la demande des entreprises ou du secteur public pour sensibiliser leur personnel.

En 2018, 26 entreprises ont pu bénéficier de séances de sensibilisation.

Sensibilisation de publics prioritaires : il s'agit principalement de personnes en insertion professionnelle, de jeunes placés sous-main de justice ou de jeunes en déscolarisation.

En 2018 il y a eu 60 séances réalisées envers ces publics qui ont concernées environ de 750 personnes.

« Baromètre santé adulte 2015 » enquête sur la santé des Calédoniens de 18 à 60 ans (rappel).

Ce Baromètre, 2015 dans la droite ligne du précédent réalisé en 2010 et du baromètre jeune paru en milieu d'année, est un des outils majeurs de mesure et d'évaluation des politiques publiques impactant la santé dont s'est dotée la Nouvelle-Calédonie.

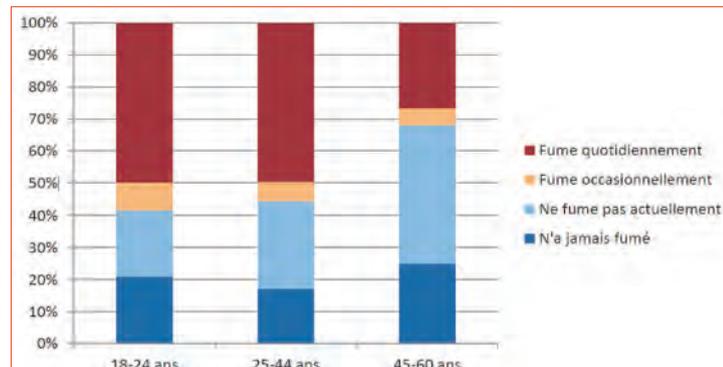
Les analyses préliminaires de ce second Baromètre Santé Adulte (18-60 ans) en Nouvelle-Calédonie ont permis de mettre en place une nouvelle série d'indicateurs sur les comportements et habitudes de santé de la population de Nouvelle-Calédonie ainsi que de comparer les tendances avec les résultats obtenus lors du premier opus de 2010.

Parmi les 1 144 personnes interrogées, 80% ont déclaré avoir déjà consommé du tabac sans différence significative selon le sexe, la province ou la classe d'âge.

56% des 18-60 ans déclarent qu'au moins une personne fume actuellement à la maison. La prévalence du tabagisme quotidien est de 42% et diminue avec l'âge.

L'âge moyen de la première cigarette est d'environ 17 ans chez les hommes comme chez les femmes. On observe des différences selon la province de résidence.

Plus d'un calédonien sur deux âgé de 18 à 34 ans consomme quotidiennement du tabac.



Répartition de la consommation de tabac, par tranche d'âge

Ce sont les habitants de la province Sud qui expérimentent la cigarette le plus tôt : 16,9 ans contre 17,4 ans en province Nord et 18 ans ½ en province des îles Loyauté ($p < 0.0001$).

La prévalence du tabagisme quotidien a légèrement diminué depuis 2010. En revanche, la consommation de cigarettes roulées est en nette augmentation et touche particulièrement les plus jeunes et les provinces Îles Loyauté et Nord.

I.5.2.5. Règlementation en Nouvelle-Calédonie

Le 13 décembre 2001, est adoptée la **loi du pays n° 2001-014** instituant une taxe sur les alcools et les tabacs en faveur du secteur sanitaire et social. Elle est perçue pour :

- 33% de son montant, au profit de la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT),
- 67% de son montant, au profit de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie.

La **délibération n°79 du 15 juin 2005** relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme les prémices des actions de prévention avec la mise en place d'un message sanitaire inscrit sur les produits du tabac (**arrêté d'application n° 2005-1911/GNC du 28 juillet 2005** fixant les modalités d'inscription), interdit toute opération de parrainage, de publicité et de distribution gratuite du tabac.

Elle vient également interdire la vente du tabac aux mineurs et prévoit l'obligation d'apposer à la vue du public dans les lieux de vente une affiche rappelant cette interdiction (**arrêté d'application n° 2005-1913/GNC du 28 juillet 2005** fixant le modèle de cette affiche).

Le 14 février 2008, entre en vigueur la **délibération n°368** relative à l'aide au sevrage tabagique et le 13 mai 2008, son **arrêté d'application modifié n° 2008-2211/GNC** fixant la

liste des traitements d'aide au sevrage tabagique pouvant bénéficier d'une prise en charge partielle par le fond autonome de compensation des dépistages en santé publique.

Le 21 décembre 2009, entre en vigueur la **délibération n°42** portant modification de la structure des prix du tabac, cigares et cigarettes et augmentation du taux de la taxe sur les alcools et tabacs en faveur du secteur sanitaire et social (TAT3S).

La **délibération n°202 du 6 août 2012** étend quant à elle l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif à savoir :

- les lieux fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail,
- les moyens de transport collectif,
- les espaces non couverts des écoles, collèges, lycées publics et privés et tout établissement d'enseignement supérieur ainsi que les établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs.

Elle prévoit également les règles relatives à la mise en place facultative des emplacements réservés aux fumeurs (sous couvert de la procédure d'agrément instruite par les services compétents de la Nouvelle-Calédonie) et les modalités de mise en conformité des structures intéressées par la mise en place desdits emplacements ; les règles de signalisation de l'interdiction de fumer et des emplacements réservés aux fumeurs et enfin les sanctions pénales pour tous les contrevenants aux dispositions de la présente délibération.

En France, le nombre de fumeurs a enregistré une baisse d'un million en un an. En 2017, 26,9% des 18-75 ans fumaient chaque jour, contre 29,4% un an auparavant. La ministre de la Santé, Madame Agnès Buzyn, travaille à un passage du paquet à 10 € d'ici novembre 2020, par le biais de plusieurs augmentations successives.

1.5.2.7. Conclusion

Les Calédoniens fument de moins en moins. C'est ce qui ressort du rapport de gestion de la régie locale des tabacs. La hausse successive des prix du tabac semble porter ses fruits, les ventes sont en net recul depuis 2013.

Cette nouvelle mesure, censée inciter les consommateurs à modifier leurs comportements, pourrait avoir un réel impact sur les ventes.

L'augmentation importante du prix du tabac entend mettre un frein au tabagisme en Nouvelle-Calédonie. Les fumeurs pourront être enclins à se tourner vers un produit bien moins toxique comme la cigarette électronique. L'e-cigarette, qui ne présente aucune combustion, est perçue par les professionnels comme une étape efficace vers le sevrage définitif.

Les augmentations successives du prix du tabac ne sont pas étrangères à ces résultats. Notamment celle de janvier 2018 (+20% pour le paquet de 25 cigarettes et +40% pour le paquet de tabac à rouler de 35 g) qui a engendré une baisse des ventes, sur trois mois, de 16% ; et celle d'octobre 2018, lors du passage à la TGC à taux plein, qui a fait bondir les prix de 21%.

Ainsi, depuis mars 2008, et à l'issue d'une dizaine d'augmentations, le prix du paquet de tabac à rouler a été multiplié par 4, passant de 550 francs à 2 210 francs aujourd'hui, et celui du paquet de 25 cigarettes, par 2,7, de 725 à 1 950 francs. (source : [gouv.nc/actualites/les ventes de tabac s'effondrent de 14%](http://gouv.nc/actualites/les_ventes_de_tabac_s_effondrent_de_14%)).